

# Compte-rendu conseil municipal du 24 juillet 2020

Secrétaires : Gaëlle Deal, Didier Pommier

Excusée : Yvette Crepet pouvoir à Régine Charret

Approbation du compte-rendu de la séance du 19/06/2020.

## Ecole :

- Tarifs cantine et garderie 2020/2021 :

Le sujet est reporté au prochain conseil, afin d'analyser les dépenses et recettes de la cantine et de revoir éventuellement les tarifs en fonction.

- Compte rendu du conseil d'école du 22 juin 2020 :

Les effectifs de l'école accusent une baisse importante à la prochaine rentrée scolaire

La fermeture de la 7<sup>ème</sup> classe est de fait inéluctable, malgré un moratoire prononcé par le ministre de l'éducation nationale quant à la non fermeture de classes en milieu rural.

Dans un premier temps, la mairie de Luriecq s'est prononcée pour le maintien de cette 7<sup>ème</sup> classe mais les services académiques de la Loire, arguant à juste titre d'effectifs élevés dans la commune voisine de Marols, ont proposé le scénario suivant : l'école de Luriecq conserve 7 postes d'enseignants, mais un professeur est détaché sur Marols quatre matins par semaine. Ce professeur sera présent à Luriecq les après-midi en complément de l'équipe pour des missions pédagogiques similaires au dispositif « plus de maîtres que de classes » : soutien aux élèves en difficultés, étayage dans les classes, projets de cycles ou d'école, ...

Ce scénario inédit n'est valable que pour l'année scolaire 2020 / 2021. Mme Valérie Madaule s'est portée volontaire pour occuper ce poste, elle réintègrera pleinement l'équipe enseignante de Luriecq à la rentrée 2021.

### **L'équipe enseignante connaît des modifications**

- Edith Oriol quitte provisoirement l'école pour un poste de conseillère pédagogique,
- Virginie Tison fait valoir son droit à un congé parental,
- Pauline Biron, à sa demande, est affectée sur un autre établissement scolaire.

Edith Sabatier est nommée sur l'école, les autres postes seront pourvus à titre provisoire prochainement.

### **Les 133 élèves sont ainsi répartis**

		<b>9 ps</b>	<b>14 ms</b>	<b>22 gs</b>	<b>15 cp</b>	<b>13 ce1</b>	<b>15 ce2</b>	<b>24 cm1</b>	<b>21 cm2</b>
?	<b>23</b>	9	14						
Ghislaine Barnay	<b>22</b>			22					
Stéphane Rousson	<b>21</b>				15		6		
Edith Sabatier	<b>22</b>					13	9		
?	<b>24</b>							24	
Frédéric Barnay	<b>21</b>								21

**Suite au confinement** du 16 mars, trois « rentrées scolaires » ont été mises en place dans le respect du protocole sanitaire (11 mai, 2 juin et 22 juin). Tous les enfants pour qui les parents le souhaitaient ont pu être accueillis.

Cela a été rendu possible grâce au soutien actif de la municipalité : embauche provisoire de personnel pour l'encadrement des repas et pour le nettoyage permanent des locaux.

Le spectacle présenté par la compagnie burkinabaise Marbayassa est reporté à novembre 2020.

Le projet jardin et aménagement de cour reprendra à l'automne.

- Organisation de la rentrée scolaire 2020/2021 :

L'organisation de la rentrée scolaire se fera en concertation avec l'éducation nationale en s'adaptant aux consignes sanitaires du gouvernement, si consignes il y a, avec l'épidémie de COVID19.

Un contrat aidé va être créé pour la rentrée 2020/2021, deux candidats nous ont été présentés par la Mission Local. La commission personnel les a rencontrés et a retenu la candidature de Mélanie Heim pour un contrat d'un an pris en charge à 60% par le Département. Le conseil autorise le maire à signer les documents, une délibération est prise en ce sens.

Suite aux problèmes de santé d'un agent, une nouvelle organisation devra être mise en place pour effectuer les tâches ménagères de la mairie, des salles communales et de l'école. Une rencontre avec le personnel concerné est à programmer.

- **Règlement intérieur :**

La mise à jour du règlement intérieur de l'école a été réalisé par un groupe de travail et Sofia directrice du périscolaire.

Lecture est faite du courrier d'Edith Oriol qui quitte l'école de Luriecq pour un minimum d'une année et qui remercie le maire et l'équipe municipale de leurs implications au niveau de l'école.

### **LOIRE FOREZ AGGLOMERATION :**

Le maire présente la nouvelle équipe dirigeante de l'Agglomération Loire Forez voté lors du conseil communautaire du 11 juillet.

### **TRAVAUX EN COURS :**

- **MEDIATHEQUE :**

Le maire fait un point sur les travaux de la médiathèque : Il reste environ une quinzaine de jours de travail au maçon, après cela le chantier va être arrêté pour trois semaines en raison des congés.

Les réunions de chantier sont à nouveau les vendredis matin.

Les bénévoles de la bibliothèque sont allés visiter la nouvelle médiathèque d'Apinac afin d'évaluer les besoins en mobilier.

- **TERRAIN DE FOOT :**

Un devis de 1 000 euros HT des services A.M.O. KONIK (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) est accepté par le conseil municipal pour monter le marché et consulter les entreprises.

- **PROJET SAINT IRÉNÉE :**

Un courrier a été envoyé aux locataires actuels notifiant leurs demandes de congé des logements occupés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, après une demande d'un des deux locataires, le conseil accepte la proposition de congés au 30 juin 2021 pour les deux locataires.

Le conseil décide d'appeler ce bâtiment « LE CLOS DU TILLEUL ».

### **BULLETIN MUNICIPAL :**

En remplacement du traditionnel bulletin municipal qui n'a pu être réalisé suite à la pandémie du COVID19 un « Flash Info » est en cours d'élaboration, il devrait être distribué courant septembre.

Pour cela un devis de 366 euros HT de l'imprimeur a été accepté par le conseil municipal.

### **BUDGET :**

Les droits de mutation estimés à 30 000 euros sur le budget 2020 sont finalement de 47 478 euros.

Sur le budget investissement les subventions « médiathèque » passent de 55 000 euro à 125 000 euro suite à la subvention de 70 000 euros de la Région.

### **ORDINATEURS MAIRIE :**

Le conseil municipal accepte un devis de 2 699,40 euros HT de XEFI pour changer et remettre à jour les ordinateurs de la mairie.

### **A.D.M.R. Portage de repas :**

Le conseil accepte l'avenant de convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un service de portage de repas entre la commune et l'association ADMR. La modification concerne le montant de la subvention, calculé à hauteur de 1,21 euro par habitant soit 1 586 euros pour l'année 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**CCID** (Commission Communale des Impôts Directs)

Les commissaires titulaires sont : Pontvianne Pierre; Faure Véronique; Bonhomme Cédric; Oriol Bernard; Pommier Didier; Bonnier Emilie.

Les commissaires suppléants sont : Crépet Yvette; Mayeux Jean Claude; Charret Régine; Lainez Mireille; El-Asri Bernadette; Deal Gaëlle.

Un point est fait sur les congés des employés et des élus.

Lecture est faite de la lettre de remerciement du Secours Populaire concernant la subvention allouée.

Lecture est faite de la lettre de remerciement du club de gym de Luriecq concernant la location de la salle.

Un point est fait sur les mariages à venir.

Prochain conseil le 28 aout.

